

2019-2023 / Bulletin # 246

Le 1<sup>er</sup> avril 2021

## Mise à jour sur la rétroactivité des accidents de travail

Le comité de mise en œuvre de la décision de l'arbitre Flynn ressent beaucoup de frustration en lien avec le retard du paiement de la rétroactivité des prestations d'accident du travail. Nous imaginons à quel point ça peut l'être pour les 1 218 membres qui attendent leur ajustement salarial depuis bien trop longtemps. Nous mettons continuellement de la pression sur Postes Canada pour qu'elle mette un terme à cette attente interminable.

### EXPLICATIONS DE POSTES CANADA

Lors de notre dernière rencontre avec les représentants de la Société, nous avons enfin su quelles sont les problématiques rencontrées et quelles sont les prochaines étapes du processus.

Voici ce que nous avons compris des explications de la Société :

- Il y a dix (10) commissions provinciales des accidents de travail.
- Les règles pour établir le salaire admissible à une indemnisation diffèrent d'une commission à l'autre.
- Comme les paiements sont émis par ces commissions, il faut que Postes Canada s'entende avec elles sur la façon de produire l'information requise afin que les ajustements soient les bons.
- Il a été très difficile de communiquer avec certaines commissions, et certaines n'ont toujours pas donné suite aux requêtes de la Société.
- Seulement trois (3) commissions provinciales ont une entente avec Postes Canada concernant le format de l'information à fournir pour émettre les paiements.
- Trois (3) commissions ne feront pas d'ajustement salarial puisque cela ne fait pas partie de leurs obligations selon leurs politiques. Cependant, par souci d'équité, la Société a pris l'engagement de procéder à cet ajustement directement.

### PROCHAINES ÉTAPES

- Avec le système de paie Novapost, Postes Canada prépare l'information salariale dans le format exigé par les commissions des accidents du travail provinciales.
- Envoyer l'information aux commissions des accidents du travail provinciales conformément aux procédures établies, au besoin.
- Demander aux personnes-ressources des commissions des accidents du travail provinciales le moment auquel elle entendent verser les paiements.

### QUAND VAIS-JE ÊTRE PAYÉ?

Nous n'avons pas de réponse précise à donner. Nous ne pouvons pas vous dire quand exactement vous allez être payé. C'est du ressort de la commission des accidents de travail de votre province.

Les délais sont inacceptables. Le Syndicat exige que Postes Canada vous verse de l'intérêt sur l'argent qui vous est dû depuis trop longtemps.

Solidarité,

Nancy Beauchamp  
Comité de mise en œuvre

Barbara McMillan  
Comité de mise en œuvre

/el sepb 225

